



Monsieur Robert Dennewald
15, Eicherfeld
L-1462 Luxembourg

N/Réf.: 102975-M

Monsieur,

En réponse à votre requête du 21 février 2023 par laquelle vous sollicitez la modification de l'autorisation 102975 du 14 juillet 2022 relative au déboisement pour cause de bostryche sur des fonds inscrits au cadastre de la commune de FEULEN: section A de NIEDERFEULEN, sous les numéros 12523796, 1252/3797 et 1252/3795, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je fais droit à votre demande en modifiant la condition n°2 de l'autorisation précitée comme suit :

2. Le déboisement se limitera à une superficie de 250 ares.

Toutes les autres conditions de l'autorisation 102975 du 14 juillet 2022 restent entièrement applicables.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations et du droit de superficie éventuellement requis.

Vous pouvez introduire un **recours contentieux** contre la présente décision devant le tribunal administratif. Ce recours doit être intenté par requête signée d'un avocat à la cour dans les trois mois à compter de la notification de la présente. Dans le même délai, vous pouvez adresser un **recours gracieux** par écrit à l'Administration de la nature et des forêts. Dans ce cas, le délai pour introduire le recours contentieux est suspendu. Si dans les trois mois à compter de l'introduction du recours gracieux une nouvelle décision intervient ou si aucune décision n'intervient, un nouveau délai de trois mois pour introduire le recours contentieux devant le tribunal administratif commence à courir.

Vous pouvez également introduire une **réclamation auprès du Médiateur— Ombudsman**. Veillez noter que cette réclamation n'interrompt ni ne suspend les délais légaux des recours gracieux et contentieux. Le médiateur ne peut pas modifier la décision prise, mais peut intervenir auprès de l'autorité compétente afin d'essayer de trouver un arrangement.

Pour plus d'informations concernant vos droits en matière de recours, il vous est loisible de consulter la rubrique « Recours contre un acte administratif » sur le site ci-après : <https://guichet.public.lu/fr.html>.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

**Pour la Ministre de l'Environnement,
du Climat et du Développement durable**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mousel', written in a cursive style.

**Marianne Mousel
Premier Conseiller de Gouvernement**

Copies pour information :

- Arrondissement CENTRE-EST
- Commune de FEULEN